

Liberté Égalité Fraternité



Comment les Français se déplacent-ils pour aller travailler?

AVRIL 2024

Selon l'enquête mobilité des personnes 2019, en France métropolitaine, les personnes en emploi effectuent en moyenne 7,3 trajets par semaine vers ou depuis leur lieu de travail habituel. 15 % des trajets effectués du lundi au vendredi comportent au moins un déplacement pour un autre motif, majoritairement pour accompagner des enfants ou faire des achats. Les personnes en emploi réalisent en moyenne deux déplacements professionnels par semaine hors de leur lieu de travail habituel et 1,1 voyage professionnel par an.

LES PERSONNES EN EMPLOI EFFECTUENT CHAQUE SEMAINE 7,3 TRAJETS VERS OU DEPUIS LEUR LIEU DE TRAVAIL HABITUEL

En 2019, les individus de 15 ans et plus en emploi effectuent en moyenne 7,3 trajets entre leur domicile et leur lieu de travail habituel du lundi au dimanche¹.

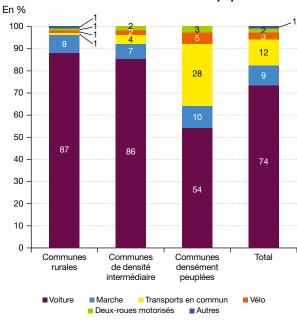
Utilisée dans près de trois trajets sur quatre, la voiture est le mode de transport le plus emprunté. Elle sert davantage pour les trajets domicile-travail dans les communes de densité intermédiaire (86 %) et dans les communes rurales (87 %) que dans les communes densément peuplées (54 %) - (graphique 1). Les trajets domicile-travail en voiture s'effectuent le plus souvent seuls (84 %), et de façon un peu plus fréquente pour les hommes (87 % contre 80 % pour les femmes).

Les transports en commun sont utilisés dans 12 % des trajets domicile-travail, avec un recours plus important des femmes (16 % contre 10 % des hommes) et des 15-34 ans (16 % contre 11 % des 35 ans et plus).

La marche et le vélo représentent respectivement 9 % et 3 % des trajets domicile-travail. Ces deux modes sont un peu plus privilégiés par les hommes (9 % pour la marche contre 8 % pour les femmes et 3 % pour le vélo contre 2 %). Les hommes utilisent également les deux-roues motorisés pour 4 % de leurs trajets vers ou depuis leur lieu de travail habituel alors que les femmes y ont très peu recours. Les trajets vers ou depuis un lieu de travail habituel réalisés le week-end représentent 7,2 %.

Les trajets domicile-travail décrits ici ne couvrent que des déplacements locaux (moins de 80 kilomètres). Seul un petit nombre de personnes en emploi (2 %) résident à plus de 80 km de leur lieu de travail habituel. Ce sont un peu plus souvent des hommes (près de 3 %) que des femmes (un peu plus d'1 %).

Graphique 1 : modes de transport utilisés pour les trajets vers ou depuis un lieu de travail habituel en fonction de la densité communale de population



Note de lecture : 74 % de l'ensemble des trajets vers ou depuis un lieu de travail habituel sont réalisés en voiture.

Champ: France métropolitaine, individus de 15 ans et plus en emploi, trajets en mobilité locale semaine entière.

Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

¹ Le nombre moyen de trajets par semaine est calculé sur l'ensemble de l'année, c'est-à-dire en incluant notamment les jours non travaillés (vacances, temps partiel, jours fériés). En considérant uniquement les jours travaillés (estimés à 209 en moyenne par an pour les salariés et les non-salariés), le nombre moyen de trajets domicile-travail par semaine travaillée serait d'environ 8,8. Le télétravail, peu répandu au moment de l'enquête (92,3 % des individus en emploi déclaraient ne jamais recourir au télétravail), n'a pas d'impact significatif sur le nombre de déplacements.

Comment les Français se déplacent-ils pour aller travailler?

ENCADRÉ

Trajet direct ou multimotifs vers un lieu de travail habituel et déplacement pour autre motif professionnel

L'enquête mobilité des personnes recueille la succession des déplacements effectués par les Français un jour donné ainsi que le motif de chaque déplacement. Les déplacements ne sont pas indépendants les uns des autres et s'inscrivent la plupart du temps dans des séquences de déplacements appelées « trajets » dans cette étude. Pour le motif « domicile-travail », les résultats de cette étude sont en nombre de trajets vers ou depuis le lieu de travail habituel. Ils peuvent être directs ou bien « multimotifs » quand ils comportent des déplacements pour d'autres motifs (dénommés ici « motifs secondaires ») comme accompagner un enfant à l'école ou effectuer des achats. Pour les autres motifs professionnels, les résultats sont mesurés en nombre de déplacements, un déplacement pouvant être un aller vers, ou un retour depuis un lieu travail différent du lieu de travail habituel. Ainsi, un déplacement pour un autre motif professionnel peut avoir lieu au sein d'un trajet vers le lieu de travail habituel, par exemple lors d'une visite de chantier avant de se rendre à son bureau habituel.

EN SEMAINE, 15 % DES TRAJETS VERS OU DEPUIS UN LIEU DE TRAVAIL HABITUEL COMPORTENT UN DÉPLACEMENT POUR UN AUTRE MOTIF

Du lundi au vendredi, 15 % des trajets entre le domicile et le lieu de travail habituel comportent au moins un déplacement pour un autre motif. Ces trajets multimotifs sont plus fréquents pour les femmes (19 % contre 12 % pour les hommes) et pour les personnes qui ont des enfants à charge (18 %). Les professions intermédiaires ainsi que les cadres et professions intellectuelles supérieures sont également davantage concernés (respectivement 19 % et 20 % de leurs trajets vers ou depuis leur lieu de travail habituel) de même que les personnes au niveau de vie le plus élevé (18 % pour le quartile le plus élevé contre 10 % pour le quartile le plus faible).

Composés de plusieurs déplacements, les trajets multimotifs ont logiquement des distances moyennes supérieures aux trajets directs (21 km contre 13,3 km), même si chaque déplacement est en moyenne plus court (9,5 km). Ces enchaînements de déplacements sont le plus souvent réalisés en voiture : 81 % des trajets multimotifs contre 73 % pour les trajets directs.

46 % DES TRAJETS MULTIMOTIFS CONCERNENT UN ACCOMPAGNEMENT

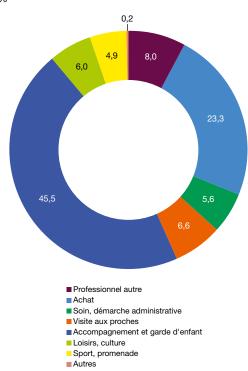
Du lundi au vendredi, les motifs secondaires des trajets domicile-travail consistent le plus souvent à accompagner quelqu'un (notamment emmener un enfant à l'école) - (46 %), puis à réaliser des achats (23 %). Les réunions ou les formations hors du lieu de travail habituel représentent 8 % des motifs secondaires de déplacement (graphique 2).

Les trajets vers ou depuis un lieu de travail habituel se concentrent aux heures de pointe : 30 % des trajets commencent entre 7 h et 9 h (comprises) et 26 % entre 17 h et 20 h (comprises) - (graphique 3). Les trajets multimotifs sont plus fréquents lors du retour au domicile (plus propices aux achats notamment) que lors du déplacement vers le lieu de travail. Les trajets commençant à des horaires atypiques (après 20 h ou avant 6 h du matin) représentent 9 % des trajets entre le domicile et le lieu de travail habituel et ne comptent quasiment aucun trajet multimotifs.

Les déplacements professionnels du week-end regroupent, quant à eux, plusieurs motifs dans seulement 9,6 % des cas. Ils s'effectuent moins aux heures de pointe que les déplacements du lundi au vendredi et les horaires atypiques sont plus fréquents: 8,1 % avant 6 h, 5,7 % après 20 h

Graphique 2 : motifs secondaires des trajets domicile-travail multimotifs

En %



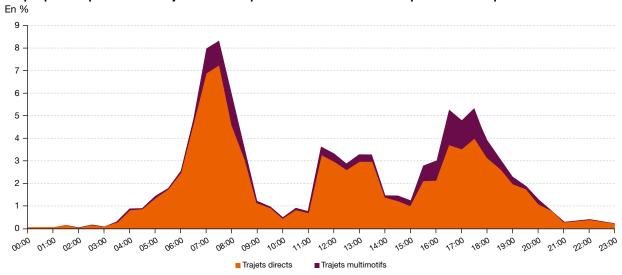
Note de lecture : accompagner, aller chercher quelqu'un ou faire garder un enfant représente 45,5 % des motifs secondaires des trajets domicile-travail multimotifs.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans et plus en emploi, trajets en mobilité locale du lundi au vendredi.

Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

Comment les Français se déplacent-ils pour aller travailler?

Graphique 3 : répartition des trajets vers ou depuis un lieu de travail habituel par heure de départ



Note de lecture: 4,8 % des trajets domicile-travail commencent entre 17 h 01 et 17 h 30, 3,5 % des trajets directs et 1,3 % des trajets multimotifs. Champ: France métropolitaine, individus de 15 ans et plus en emploi, trajets en mobilité locale du lundi au vendredi Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

DEUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS PAR SEMAINE HORS DU LIEU DE TRAVAIL HABITUEL

En moyenne, les personnes en emploi effectuent deux déplacements par semaine pour un motif professionnel autre que se rendre sur leur lieu de travail habituel. Parmi ces déplacements, la moitié (52 %) sont motivés par des réunions, des rendez-vous professionnels ou des déplacements sur des chantiers tandis que près d'un tiers (29 %) sont liés à des tournées professionnelles. Avec 5,7 déplacements par semaine en moyenne, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprises sont les plus concernés. Ces déplacements professionnels, non motivés par le fait de se rendre sur son lieu habituel de travail, ont une distance moyenne de 20 km et 8,7 % se font le week-end. Les deux tiers (68 %) sont effectués par des hommes (contre 52 % des déplacements domicile-travail). La voiture est privilégiée dans 79 % des cas, les personnes étant généralement seules dans leur voiture (81 %). Les transports en commun et la marche représentent chacun 6 % des modes utilisés pour ces déplacements.

1,1 VOYAGE PROFESSIONNEL PAR PERSONNE **ET PAR AN**

Au-delà de ces déplacements professionnels à courte distance, les personnes en emploi effectuent en moyenne 1,1 voyage professionnel (à plus de 80 km du domicile) : 1,5 pour les hommes contre 0,7 pour les femmes (tableau 1). 12 % de ces voyages ont pour destination un pays étranger et représentent plus de la moitié des distances parcourues. Environ la moitié de ces voyages professionnels comportent au moins une nuitée et un sur cinq au moins trois nuitées. Les femmes sont un peu plus souvent concernées par des longs déplacements à la journée (56 % sont sans nuitée contre 47 % pour les hommes).

Les voyages professionnels concernent majoritairement les personnes les plus diplômées : plus de la moitié sont réalisés par des individus ayant un diplôme supérieur à Bac +2 alors qu'ils ne représentent que 27 % des personnes en emploi. La voiture est le mode de transport le plus souvent utilisé pour ces voyages (50 %), devant le train (28 %), puis l'avion (18 %). Les femmes utilisent moins souvent la voiture (39 % des déplacements contre 56 % pour les hommes) et plus fréquemment le train (45 % contre 20 % pour les hommes). Lorsque les individus effectuent ces voyages en voiture, ils sont accompagnés dans 38 % des cas.

Tableau 1 : caractéristiques des voyages pour motif professionnel (hors domicile-travail)

	Femmes	Hommes	Total
Nombre moyen de voyages par an	0,7	1,5	1,1
Part des voyages sans nuitée (en %)	56	47	50
Part modale de la voiture (en %)	39	56	50

Note de lecture : les femmes en emploi effectuent en moyenne 0,7 aller-retour à plus de 80 km de leur domicile par an pour un motif professionnel autre que se rendre sur leur lieu de travail habituel contre 1,5 pour les hommes en emploi. Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans et plus en emploi, déplacements à plus de 80 km du domicile.

Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

SOURCE, MÉTHODES ET DÉFINITIONS

L'enquête mobilité des personnes 2018-2019 recueille les caractéristiques détaillées des déplacements (distance, motif, durée, mode, etc.) des individus de 6 ans et plus en France métropolitaine. Représentative de la mobilité tout au long de la semaine (y compris le week-end) et de l'année (y compris les vacances scolaires), elle permet de distinguer la mobilité locale, comprenant les déplacements à moins de 80 km à vol d'oiseau du domicile, et la mobilité à longue distance. Dans cette étude, le champ est restreint aux individus de 15 ans et plus en emploi.

Les **trajets** sont des allers ou des retours entre le domicile et un lieu de travail habituel (à moins de 80 km à vol d'oiseau du domicile). Ils peuvent être composés d'un ou plusieurs déplacements. Dans le cas où les trajets comptent plusieurs déplacements (trajets multimotifs), les motifs autres que ceux pour se rendre ou revenir d'un lieu de travail habituel sont dénommés **motifs secondaires**. De la même manière que pour les déplacements, un ou plusieurs modes de transport peuvent être utilisés, le mode principal retenu est toujours le plus lourd.

Les déplacements professionnels hors du lieu de travail habituel sont des allers ou des retours pour un motif professionnel autre que se rendre ou revenir d'un lieu de travail habituel (à moins de 80 km à vol d'oiseau du domicile).

Les voyages professionnels sont définis comme une séquence de déplacements sur longue distance (à plus de 80 km à vol d'oiseau du domicile) pour un motif professionnel autre que se rendre sur le lieu de travail habituel, dont le premier déplacement a pour origine le domicile et le dernier a pour destination le domicile, indépendamment du nombre de nuitées.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation.

La grille communale de densité, construite par l'Insee à partir de la répartition de la population, permet de distinguer trois types de communes : communes denses, communes de densité intermédiaire et communes rurales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Résultats détaillés de l'enquête mobilité des personnes de 2019, site internet du SDES
- La mobilité locale et longue distance des Français -Enquête nationale sur la mobilité des personnes en 2019, SDES, Datalab, avril 2023
- Déplacements domicile-travail : des émissions de gaz à effet de serre très variables selon les territoires, SDES, Datalab essentiel, décembre 2023

Rodolphe CHARRIER, SDES Fabien PEREZ, SDES

Dépôt légal : avril 2024 **ISSN :** 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot Rédactrice en chef : Florence Abadia Coordination éditoriale : Laurianne Courtier Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques Sous-direction des statistiques des transports Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr



